

## APPEL À CONTRIBUTIONS

L'Observatoire International du Bonheur (OIB) dont l'objectif principal est de placer au centre de la réflexion le bonheur et les valeurs fondamentales d'humanité, a créé en 2019 *la Revue Juridique du Bonheur*. En collaboration avec le Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales (LC2S), Unité Mixte de Recherche (UMR) conjointe du CNRS et de l'Université des Antilles, il travaille à la pleine reconnaissance du droit au/du bonheur, pour l'inscrire dans le paysage scientifique pour en accréditer sa réalité et sa légitimité, pour témoigner de sa vitalité et de l'aspiration des sociétés contemporaines à un renouvellement de la perception du monde.

*La Revue Juridique du Bonheur* a pour objectif la diffusion de solutions novatrices formulées par les instances internationales, nationales ou locales de par le monde, que ce soit par la voie réglementaire, législative, constitutionnelle, jurisprudentielle, coutumière ou encore sous la forme d'outils de *soft law*. Par ailleurs, *la Revue Juridique du Bonheur* souhaite accueillir des contributions théoriques pour participer activement à la construction d'une doctrine juridique du bonheur.

*La Revue Juridique du Bonheur* a vocation à accueillir toute proposition de publication liée au droit et au bonheur : contribution dans le cadre de dossiers thématiques, contribution sur thématique libre, retours d'expérience, chronique d'actualité législative et/ou jurisprudentielle. Il est également possible de signaler la parution d'ouvrages ou articles en lien avec le droit et le bonheur ou toute actualité législative, constitutionnelle ou jurisprudentielle qui alimentera la mise à jour des sections dédiées du site Internet de la Revue pour offrir aux personnes intéressées par les questions de droit et de bonheur un inventaire complet et actualisé. *La Revue Juridique du Bonheur* comprend également une rubrique junior destinée à l'expression d'étudiants de licence ou de master qui accueille des contributions individuelles ou collectives.

Les articles accueillis par *la Revue Juridique du Bonheur* peuvent être aussi bien rédigés en français qu'en anglais ou en espagnol.

Ces propositions seront soumises à une évaluation anonymisée de deux rapporteurs membres du Comité de rédaction (ou si nécessaire par des experts extérieurs). Un comité de rédaction junior composé de doctorants et jeunes docteurs évalue les contributions des étudiants.

Les consignes éditoriales sont indiquées sur le site de la Revue : <http://www.oib-france.com/la-revue-juridique-du-bonheur/>

Les propositions sont à envoyer à Carine David, directrice éditoriale, à l'adresse suivante : [revuejuridiquedubonheur@oib-france.com](mailto:revuejuridiquedubonheur@oib-france.com)